

## CIRCULAIRE N° 2 DU 2 AOUT 2023

Aux Président(e)s des Ligues  
Président(e)s des Comités départementaux pour transmission aux clubs

De Jean-Marie Bellicini – Alain Talarmin

Copie Comité Directeur  
Souäd Rochdi  
Patrick Ranvier  
Commission Sportive et d'Organisation - CSO

OBJET : EVOLUTION DES REGLEMENTS DES COMPETITIONS AUTOMNALES

---

Chers Amis,

Le Comité Directeur, réuni les 29 et 30 juillet 2023 à Albi, a approuvé la modification des règlements des Interclubs « U18-U20-U23 » qui deviennent des Interclubs mixtes avec des divisions Nationale 1 et Nationale 2, sans modifications du registre des épreuves de la compétition.

De plus, sont créés 2 interclubs distincts pour les U20 (U18 U20) et les U23 (U18 U20 U23).

Cet interclub portera le nom d'Interclub « AVENIR ».

Nous vous en souhaitons bonne réception et nous vous remercions de bien vouloir diffuser largement.

Nous vous prions de croire, Chers Amis, à l'expression de nos cordiales salutations,



Jean-Marie BELLICINI  
SECRETAIRE GENERAL



Alain TALARMIN  
PRESIDENT DE LA CSO